

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	143 (1998)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	La Suisse, membre apprécié de l'OSCE : entretien avec Marianne von Grünigen
<b>Autor:</b>	Grünigen, Marianne von
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-345849">https://doi.org/10.5169/seals-345849</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La Suisse, membre apprécié de l'OSCE

## Entretien avec Marianne von Grünigen

Membre pendant trois ans de la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Suisse a participé de manière active à la politique de cet organisme regroupant tous les Etats européens ; elle a pris des initiatives. C'est donc l'occasion de tirer un bilan. Le divisionnaire Louis Geiger, rédacteur en second de l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift*, s'est entretenu, le 18 novembre à Vienne, avec la déléguée permanente de la Suisse, l'ambassadrice Marianne von Grünigen.

**Louis Geiger : Vous travaillez avec un agenda très chargé. Quelles ont été vos dernières activités ?**

**Marianne von Grünigen :** Jusqu'à la fin de l'année 1997, mes activités sont particulièrement intensives, parce que la Suisse est encore membre de la présidence de l'OSCE, de la « troïka ». C'est pour cette raison que j'ai participé à un séminaire de l'OSCE au Caire, début septembre, en tant que responsable du secteur « Méditerranée » au sein de la « troïka ». Début octobre, j'ai voyagé pendant cinq jours en Ukraine, en Crimée et en Moldavie, comme membre d'une délégation de la « troïka ». Il s'agissait de s'informer du niveau des tâches assumées par les missions de l'OSCE sur place. Nous avons eu des contacts avec des représentants des gouvernements et des autorités. Nous avons traité de questions en relation avec l'amélioration des institutions démocratiques et le respect des droits de l'homme ; en Crimée, les discussions ont porté sur le sort

des minorités. En Moldavie, nous nous sommes occupés du retrait des troupes russes, de leurs armes et de leurs munitions. A la fin novembre, on prévoit un voyage en Croatie et en Macédoine.

Mais il y a également des missions en relation avec d'autres théâtres de conflit ou de régions où se sont déroulés des conflits : la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie, la Géorgie, la Tchétchénie exigent constamment de l'accompagnement, des initiatives et des pressions.

A côté de notre travail opérationnel dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises, il y a encore à Vienne les négociations sur le « modèle de sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle ». Il est prévu de se mettre d'accord à la prochaine conférence des ministres à Copenhague sur les lignes directrices d'un document, sur la base duquel l'OSCE devrait apporter de nouvelles et importantes contributions à la paix et à la coopération en Europe. Dans l'optique suis-

se, ce document devrait contenir toutes les règles qui renforcent les contrôles du respect des obligations souscrites par les membres de l'OSCE, ainsi que les missions de l'organisation dans les domaines de la prévention des conflits et de la diplomatie préventive. Une nouvelle « plate-forme » devrait permettre à l'OSCE d'offrir ses services, également à d'autres organisations et, en collaboration avec elles, d'intervenir plus rapidement et plus efficacement dans des situations concrètes. Une des préoccupations importantes de la Suisse reste la protection des minorités et de leurs droits.

**L. G. : Vous représentez le gouvernement suisse. Quelles sont vos compétences, vos responsabilités ? Avez-vous la possibilité de promouvoir une politique créative ?**

**M.G. :** Je travaille selon des directives qui déterminent les grandes lignes de cette politique. Je discute des questions particulières importantes avec le chef du Dé-



Marianne von Grünigen.

partement des affaires étrangères et avec le Service politique III. Dans le cadre de mon mandat, je dispose pourtant d'une certaine liberté d'action dans les négociations. On attend de moi que je présente des propositions et que je fasse preuve d'initiative.

**L. G. : Est-ce que la petite Suisse a une influence sur la grande organisation qu'est l'OSCE ? Peut-elle aussi tirer profit de sa participation ?**

**M.G. :** Puisque 1996, l'année présidentielle de la Suisse, a été couronné de succès, notre pays a maintenant une bonne réputation. Nous sommes considérés comme crédibles. On apprécie nos contributions. Notre politique passe pour être franche et transparente. Lorsque nous ne siégerons plus à la présidence, nous devrons naturellement trouver notre propre voie. Nous n'appartenons pas à une entente régionale (Union européenne, Groupe de Visegrad, Scandina-

vie, Asie centrale). Pourtant, nous nous efforçons toujours de trouver des partenaires lorsqu'il s'agit de traiter de questions spécifiques. Notre important engagement dans les activités opérationnelles de l'OSCE repose d'un côté sur notre traditionnelle politique de solidarité mais, d'un autre côté également, sur notre intérêt à ce que l'Europe soit stable et sûre. Une volonté politique d'assumer une co-responsabilité dans le cadre de l'OSCE ne peut que renforcer notre position dans d'autres domaines de la politique étrangère.

**L. G. : Quels sont les points forts et les points faibles de l'OSCE ?**

**M. G. :** Les points forts sont la prévention des conflits, la gestion des crises et la réhabilitation, c'est-à-dire la reconstruction de structures démocratiques. En outre, l'OSCE a constamment amélioré ses mécanismes favorisant le respect démocratiques et constitutionnel des droits de l'homme et des minorités. Les instruments, c'est en premier lieu le Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme, dirigé en son temps par un Suisse, ainsi que le Haut commissariat pour les minorités nationales. Dans les régions de crise où interviennent des missions de l'OSCE, la collaboration avec d'autres organisations ne cesse de s'améliorer, par exemple avec les organes européens ou, selon les problèmes qui se posent, avec l'ONU, le Haut com-

missariat de l'ONU pour les réfugiés, l'UNICEF ou le Comité international de la Croix-Rouge.

Des réformes ciblées devraient faire disparaître certaines faiblesses de l'OSCE :

- création de structures plus contraignantes ;
- règles financières, dont le respect est aujourd'hui pratiquement facultatif ;
- renforcement du secrétariat à Vienne.

Nous insistons pour faire respecter les droits de l'homme. Nous disposons de missions dans toutes les régions en crise. En collaboration avec le Conseil de l'Europe, nous nous concentrons sur les problèmes de démocratisation, d'Etat de droit et de droits de l'homme. Au Tadjikistan par exemple, nous faisons de la gestion de crise.

Pourtant, il faut souligner que l'élargissement à 54 Etats s'est effectué de manière très avantageuse. Il était en effet important d'intégrer les Etats de l'ex-Union soviétique.

**L. G. : Est-ce que l'OSCE pourrait servir de modèle pour une ONU régionalisée ?**

**M. G. :** L'OSCE ne devrait pas être transformée en une organisation régionale de sécurité collective semblable à l'ONU, mais elle est, depuis 1992, un arrangement régional basé sur le chapitre VIII de la Charte de l'ONU. Chaque année, l'assemblée générale de l'ONU traite de la

## L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

- Communauté de 54 Etats qui organisent leurs relations selon les principes de la cohabitation en paix et des valeurs démocratiques,
- accord régional de l'ONU au sens du chapitre VIII de la Charte,
- unique forum de la coopération en matière de sécurité en Europe qui regroupe tous les pays européens, les Etats-Unis, le Canada, la Russie et les Etats de l'ex-Union Soviétique,

### l'OSCE

- entretient des missions diplomatiques de longue durée, chargées de faire de la prévention de conflits,
- reconnaît assez tôt et désamorce des conflits impliquant des minorités,
- collabore au renforcement de la démocratie,
- propose aux parties concernées des mécanismes de résolution pacifique des conflit,
- donne des impulsions politiques pour la coopération dans les domaines de l'économie et de la protection de l'environnement.

DFAE, Section de l'OSCE, *Vademecum 3/95*.

collaboration avec l'OSCE. Le président de l'OSCE est le partenaire naturel de l'ONU.

**L. G. : Est-ce les « limites de secteur » entre OSCE, UNHCR et CICR sont toujours définies de manière nette ?**

**M. G. :** Les tâches sont différentes dans chaque conflit. Une coordination efficace

s'impose. L'OSCE se concentre sur l'analyse des problèmes et assume des fonctions de médiateur, mais n'a pas les moyens d'assurer l'exécution du travail sur place.

**L. G. : Des Bérets jaunes suisses aident l'OSCE. La Suisse vient d'en recruter un nouveau contingent. Est-ce qu'on prévoit pour eux de nouvelles zones d'intervention ? Ne devraient-ils pas**

être armés pour assurer leur autodéfense ?

**M. G. :** Les Bérets jaunes resteront en Bosnie-Herzégovine. Je ne connais pas actuellement de discussions concernant de nouvelles zones d'intervention. L'OSCE souhaite qu'ils continuent à remplir leurs missions sans armes.

**L. G. : Comment devient-on chef de délégation à l'OSCE ?**

**M. G. :** Chaque pays membre peut proposer des candidats qui doivent correspondre au profil des exigences, être formés et préparés. Le président de l'OSCE décide, après consultation des Etats membres. La Suisse a la réputation de disposer de bons chefs de délégation crédibles.

L'OSCE est un bon endroit pour la Suisse pour faire ses preuves en matière de politique étrangère. Nous apportons ici la preuve que la Suisse peut très bien jouer un rôle en politique internationale. Je pense enfin que l'OSCE continuera d'être d'une grande importance pour l'Europe.

(Propos recueillis par le divisionnaire Louis Geiger)